

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

## SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 20 septembre 2019, s'est réuni à 20h30 au siège de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mmes Rose-Marie FALQUE, Jocelyne CAREL, Sabine TIHA, Sabrina VAUDEVILLE, MM. Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mmes Caroline GEORGÉ, Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Alain VINCENT, Jean-Paul FRANÇOIS, Mme Florence DUPAYS, MM. François GENAY, Bernard VAUTRIN, Alain THIERY, Gérald FRANÇOIS, José CASTELLANOS, Etienne CREMEL, Mme Virginie BURTIN, MM. Pascal BAUCHE, Michel BOESCH, Frédéric BREGEARD, Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY Mme Brigitte FLEURANTIN, MM. François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Jacques LAMBLIN, Mmes Alexandra HUGO, Laurie JOCHAUD du PLESSIX, Anne LASSUS, Catherine LAURAIN, Colette MANSUY, MM. Bernard RECOUVREUR, Thibault VALOIS, Mme Marie VIROUX, MM. Pascal BURGAIN, Jean-Luc DEMANGE, Vincent VAUTHIER, Francis VILLAUME, Gérard COINSMANN, René KRYZS, Gérard RITZ, Mmes Damienne VILLAUME, Marie-Françoise MEYER, MM. Jean-Marie LARDIN, Jean-Marie LECLERE, Pascal MARCHAL, Christian TISSOUX, Jacques PISTER, Laurent GELLENONCOURT.

**ÉTAIENT EXCUSÉS** : Mme Yvette COUDRAY, MM. Christian GEX (*pouvoir à Mme Sabrina VAUDEVILLE*), Cédric PERRIN, Mmes Marie-Lucie HENRY (*remplacée par Mme Lise FAGOT*), Bernadette GAUCHÉ, MM. Serge DESCLE (*pouvoir à M. Fernand PHILIPPE*), Hervé BERTRAND, Gérald BARDOT (*pouvoir à M. Frédéric BREGEARD*), Mmes Anne-Marie di MARINO (*pouvoir à M. Thibault VALOIS*), Joëlle di SANGRO (*pouvoir à Mme Anne LASSUS*), M. Christian FLAVENOT, Benoît TALLOT (*pouvoir à Mme Marie VIROUX*) Mmes Annie GUILLEMOT (*pouvoir à Mme Colette MANSUY*), Catherine PAILLARD, Claudine COLAS, MM. Joël GERARD, Philippe ALAVOINE (*pouvoir à M. Francis VILLAUME*).

**ÉTAIENT ABSENTS** : MM. Gérard FRANÇOIS, Ghislain GALLAND, Jean-Luc LEFEUVRE, Mmes Edith BAGARD, Daphnée VELTIN-DESSAUVAGES, Michèle WALTER, MM. Bernard ZABEL

**RAPPORTEUR** : M. le Président

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Virginie BURTIN

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 2 OCTOBRE 2019 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

### DÉLIBÉRATION N° 2019-185 : Finances/Assainissement - Procès-verbal de mise à disposition et de transfert

Il est rappelé à l'Assemblée la délibération n° 2018-23 du 16 octobre 2018, par laquelle le Conseil communautaire a approuvé et adopté à la majorité :

- ⇒ le transfert de compétence à la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat : Compétence optionnelle : Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévus à l'article L. 2224-8
- ⇒ les nouveaux statuts de la Communauté de Communes.

Dans ce contexte, il convient d'établir un procès-verbal (PV) de mise à disposition et de transfert. Ce PV comprend :

- l'état de l'actif (immobilisations) et du passif (subventions et emprunts) transférés
- les conditions de transferts des résultats 2018 de l'assainissement
- les conditions de reversement de la redevance facturée en 2019 par les communes sur les consommations de 2018
- les conditions de transfert du FCTVA

Ce PV doit être approuvé dans un premier temps par les communes puis par la Communauté de Communes.

Il est ainsi proposé au Conseil communautaire d'approuver les PV de mise à disposition et de transfert de la compétence assainissement pour les communes suivantes : Baccarat, Brouville, Deneuvre, Flin, Fraimbois, Franconville, Glonville, Hablainville, Magnières, Merviller, Pettonville et Xermaménil.

*Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,*

- Autorise le Président à signer les procès-verbaux de mise à disposition et de transfert de la compétence assainissement pour les communes de : Baccarat, Brouville, Deneuvre, Flin, Fraimbois, Franconville, Glonville, Hablainville, Magnières, Merviller, Pettonville et Xermaménil.

Fait et délibéré à Lunéville, le 26 septembre 2019.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20190926-2019-185-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2019

Pour expédition conforme,  
Le Président,  
Laurent de GOUVION SAINT CYR.